



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-108

Séance du 18 Novembre 2022

Date de convocation : 14/11/2022 L'an 2022, le 18 Novembre 2022 à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 12/17

Administrateurs votants : 15/17

Présents : 12/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH. ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme QUINTON ; Mme LE CORRE à M. FLEISCH.

Étaient absents excusés : M. OREAL ; Mme BECARD.

Tome 1 - N°22-108 - OBJET : Convention entre l'Association Jeunesse et Habitat et le Centre Communal d'Action Sociale de Tours pour l'accueil ponctuel des usagers du Restaurant Voltaire.

Le Restaurant Voltaire est un établissement du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Tours qui permet à des usagers de venir se restaurer le midi dans un lieu chaleureux et convivial. Cela offre à des personnes en rupture de lien social ou en situation de précarité un repas chaud et équilibré et ce, cinq jours par semaine. L'admission des usagers au Restaurant se fait sur orientation d'un travailleur social et par validation de la commission des aides sociales facultatives du CCAS. Le tarif, fixé par le règlement communal des aides sociales facultatives, est lié au reste à vivre journalier des personnes, et peut être soit de 2,50 €, soit de 1,50 €, soit gratuit.

Un agent social est responsable de l'accueil des usagers, du réchauffage des plats, de l'entretien des locaux et de la collecte des recettes financières liées à la consommation des repas. Lorsque cet agent est absent de manière imprévue ou de courte durée, il apparaît souvent difficile de trouver un remplaçant. En effet, ce poste possède plusieurs particularités comme le fait d'être isolé, de devoir connaître les règles d'hygiène de restauration collective, celles de sécurité, etc. Cela demande donc de trouver systématiquement une personne de confiance et apte à assurer la tenue des missions dans de bonnes conditions.

Ainsi, pour pallier cette difficulté de remplacement et éviter de devoir fermer sans offrir de solution tierce, ce qui peut représenter environ une vingtaine de jours par an, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association Jeunesse et Habitat (AJH) sont convenus de la possibilité d'un accueil ponctuel au sein de la cantine du foyer de jeunes travailleurs située rue Bernard Palissy à Tours.

Ouvert à tous du lundi au vendredi de 11h45 à 13h45, ce lieu promeut notamment les principes de mixité sociale et du développement durable. L'équipe de restauration est composée de professionnels qualifiés s'attachant à travailler principalement avec des produits frais, issus d'une production locale. Les achats sont réalisés par cette même équipe, qui confectionne chaque jour les repas.

L'Association facturera au CCAS une adhésion annuelle de 25 € et le coût des repas effectivement consommés. La plaquette tarifaire d'AJH de 2022 indique que le menu du jour est à 8,25 € et le menu Liberté à 9,25 €. Actuellement, le CCAS valorise le repas à Voltaire à hauteur de 8,35 € (personnel, locaux et repas).

Le CCAS se chargera ensuite de la collecte par la régie de recette des sommes dont les usagers doivent s'acquitter, ce qui sera sans effet notoire pour ceux-ci.

Les administrateurs autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention entre l'Association Jeunesse et Habitat et le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de l'accueil ponctuel des usagers de Voltaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI